

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 20 janvier 2025**DÉLIBÉRATION n°2025-03**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 20 janvier 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 10 janvier 2025.

Point de l'ordre du jour :

4.1. Motion

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu la motion déposée par le collectif l'Université ensemble,
Vu la motion déposée par le collectif Autrement,

Exposé de la décision :

Suite aux deux motions déposées par les collectifs « l'Université ensemble » et « Autrement » attirant l'attention des pouvoirs publics sur la situation budgétaire des universités et plus particulièrement de l'université de Tours, une discussion s'engage afin d'aboutir sur une motion unique.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la motion jointe relative à la situation budgétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 34
Membres présents : 32	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 2	Votes exprimés : 34
Total des membres présents et représentés : 34	Majorité requise : 18
	Pour : 34
	Contre : 0

Pièce jointe :

- motion relative à la situation budgétaire.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Philippe Roingeard

Le conseil d'administration de l'université de Tours, réuni le 20 janvier 2025, s'alarme des conditions dans lesquelles il s'apprête à voter le budget 2025 de l'établissement.

Dans un contexte national qui donne très peu de visibilité sur l'année à venir, alors que le vote du budget national n'a toujours pas eu lieu et que les personnalités se succèdent au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, la plupart des universités françaises ont voté ou vont voter un budget en déficit, avec une chute importante de leurs fonds de roulements et de leur capacité à investir.

Or, l'absence du vote du budget de l'Etat, les difficultés financières qui en découlent des opérateurs publics comme des collectivités locales, les incertitudes autour du devenir de l'apprentissage par exemple obligent l'Université de Tours à présenter un budget 2025 contraint, d'autant plus que l'Etat limite la nature des dépenses comme le montant de sa subvention.

A court et à moyen termes, ce désengagement de l'État dans le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche aura des conséquences lourdes sur les conditions de travail et d'études pour l'ensemble des personnels et étudiant·es, mais aussi pour la force, l'attractivité et le rayonnement scientifiques de la France et pour sa capacité à innover, si des dotations budgétaires rectificatives n'interviennent pas.

Le conseil d'administration de l'université de Tours s'alarme de cette situation inédite. Il s'inquiète en particulier très fortement des décisions extrêmes auxquelles cette situation contraint notre établissement, puisque celui-ci est déjà particulièrement sous-doté : décalage des travaux d'adaptation des locaux pour les étudiant·es et personnels en situation de handicap, alors que de tels travaux ne devraient pas être une variable d'ajustement ; possible non-renouvellement de personnels à l'issue de leur CDD (une quinzaine), alors que ces personnels sont sur des missions pérennes essentielles pour mener à bien les missions d'accueil, d'enseignement et de recherche qui sont au cœur de l'université.

Le conseil d'administration de l'université de Tours se joint aux instances représentatives des établissements universitaires, et notamment France Universités, pour réclamer avec insistance la réaffectation de tout ou partie du crédit impôt recherche qui a coûté en 2024 plus de 7 milliards d'euros à l'État. Un pays qui n'investit pas dans sa jeunesse va dans le mur. Ce sont 515 millions d'euros qui manquent à ce jour aux universités.